



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 décembre 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 20 décembre 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour 2016, tel qu'approuvé par ses membres.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement
des conflits en Afrique
(*Signé*) Ismael Abraão Gaspar **Martins**



Rapport sur les activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique en 2016

I. Introduction

1. Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique est un organe subsidiaire du Conseil de sécurité, créé en application de la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), par laquelle le Conseil a reconnu la nécessité de mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique et déclaré envisager la création d'un groupe de travail chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans la déclaration susmentionnée et de renforcer la coordination avec le Conseil économique et social.

2. Le présent rapport du Groupe de travail couvre la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. L'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ismael Abraão Gaspar Martins, a été nommé Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour une deuxième période d'un an se terminant le 31 décembre 2016. Le représentant du Sénégal a rempli la fonction de Vice-Président durant toute la période considérée.

II. Activités du Groupe de travail en 2016

3. Le 13 avril 2016, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner les activités proposées par le Président pour l'année 2016 et, à l'issue de consultations, a adopté le projet de programme de travail. Le 13 avril également, le Groupe de travail a commencé à réfléchir à la manière d'aider le Conseil de sécurité à préparer sa dixième réunion consultative annuelle conjointe avec le Conseil de paix et de sécurité, qui devait se tenir dans l'après-midi du 23 mai 2016. Les deux conseils se sont réunis de manière informelle dans les locaux de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies le 23 mai au matin. Le 11 mai, le Groupe de travail a tenu un autre échange de vues sur l'organisation et les ordres du jour respectifs de la réunion informelle et de la dixième réunion consultative annuelle conjointe, et sur les résultats qui en étaient attendus. Il a été décidé que le Président du Groupe de travail établirait un ordre du jour annoté en vue de faciliter les consultations ultérieures entre les membres.

4. Le 1^{er} novembre 2016, le Groupe de travail a examiné la question de l'amélioration de la coopération entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité aux fins de la pérennisation de la paix en Afrique, et il a entendu les exposés du Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix, Olof Skoog (Suède), de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tête Antonio, et du Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco. Les membres de la Commission de consolidation de la paix ont également été invités à participer à la réunion.

5. Le débat a permis aux membres du Groupe de travail d'approfondir des sujets tels que les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité; le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix dans les situations de transition d'une mission de maintien de la paix; les relations entre la

Commission de consolidation de la paix, l'Union africaine et le Conseil de paix et de sécurité; l'aide financière aux activités et opérations d'appui à la paix menées par l'Union africaine.

III. Conclusions

6. Durant son mandat, le Président a fortement mis l'accent sur les travaux de la Commission de consolidation de la paix, qui représentaient un élément essentiel du cadre de prévention des conflits en Afrique mis en place par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que sur la participation de l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation qui était destinée à favoriser l'analyse conjointe et le partage des données d'expérience entre l'ONU et l'Union africaine.

7. Le Groupe de travail continue de contribuer de manière essentielle aux préparatifs des réunions consultatives annuelles conjointes entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité, et il est appelé à poursuivre dans cette voie et à assurer le suivi des communiqués adoptés d'un commun accord par les deux organes.

8. Le Groupe de travail, une tribune permettant de fructueux échanges sur la coopération avec l'Union africaine dans le domaine de la consolidation et de la pérennisation de la paix, est encouragé à continuer d'établir des contacts avec des représentants et des entités chargés de questions et d'activités de consolidation de la paix en Afrique. Ces relations pourraient s'avérer particulièrement utiles après l'adoption de la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, en date du 27 avril 2016.

9. Conformément aux dispositions de la résolution 2282 (2016), dans laquelle le Conseil de sécurité a exprimé son intention de solliciter régulièrement les conseils spécialisés, stratégiques et ciblés de la Commission, de les examiner et de s'en inspirer, le Président, s'appuyant sur l'expérience acquise durant ses deux années à la présidence du Groupe de travail spécial, recommande que des sujets relatifs à la consolidation et à la pérennisation de la paix figurent dans le programme annuel de travail du Groupe. Il recommande en outre que le prochain président du Groupe consulte les entités compétentes du Secrétariat et les États Membres avant de proposer les thèmes à examiner.

10. Le Président souhaite exprimer ses remerciements personnels ainsi que ceux de la délégation de l'Angola aux membres du Groupe de travail pour leurs efforts et l'appui qu'ils lui ont prêté dans le cadre de son mandat. Il remercie également les États Membres, les organisations et les personnes qui ont grandement contribué à enrichir les débats du Groupe.

11. Enfin, le Président remercie le Secrétariat d'aider le Groupe de travail à remplir son mandat et il adresse à son successeur tous ses vœux de réussite dans la poursuite des travaux importants que mène le Groupe.